



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE AVEC LA CFDT !

**Facilités d'horaires - Allocation de scolarité -
Aide à la péricolarité - Soutien scolaire - Offre sports
et activités culturelles - Chèques vacances**



**Avec la CFDT, les
CSE continueront
à soutenir les
familles !**

Facilités d'horaires

Des facilités d'horaires seront accordées aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition que le ou les enfants soient inscrits ou doivent s'inscrire dans un établissement d'enseignement pré élémentaire ou élémentaire.

Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième.

Ces facilités d'horaires ne sont pas des autorisations d'absence mais des aménagements d'horaires.

Allocation de scolarité postale

Si vos enfants sont scolarisés et ont moins de 27 ans, ou si vous êtes un orphelin majeur de postiers, vous pouvez bénéficier d'une allocation de scolarité. Cette allocation est versée chaque année aux agents dont le quotient familial est inférieur ou égal à 8 520 €, avec un ajustement possible jusqu'à 9 425 € pour les études supérieures.

Les montants varient de 70 € pour les élèves du primaire à 955 € pour les étudiants.

Cette allocation est cumulable avec l'allocation de rentrée scolaire de la CAF.

Aide à la péricolarité

Garderie périscolaire, activités périscolaires, centre de loisirs du mercredi : pour vous aider à réduire ces frais, vous pouvez bénéficier d'un coup de pouce financier pour vos enfants à charge de moins de 11 ans, ou plus âgés s'ils sont toujours scolarisés à l'école primaire.

Cette offre est accessible à l'ensemble des postiers à des taux modulés selon le quotient familial.

Soutien scolaire en ligne 100% gratuit

Le soutien scolaire en ligne **100% gratuit**.

"**Toutapprendre**" aide vos enfants à faire leurs devoirs du CP à la terminale, mais également au niveau de la filière professionnelle (CAP, Bac Pro). Si votre enfant rencontre une difficulté dans ses exercices à la maison, il peut bénéficier d'un tutorat en ligne.

Pour profiter de cette offre 100% gratuite, vous devrez remplir un formulaire d'inscription sur le site <https://laposte.toutapprendre.com>



www.portail-malin.com

Nom d'utilisateur : offre

Mot de passe : sociale



L'aide au soutien aux apprentissages

Les postiers peuvent avoir recours au soutien scolaire en présentiel afin de compenser d'éventuels retards dans la scolarité de leurs enfants et renforcer leur savoir dans certaines matières fondamentales.

La prise en charge des frais concernent à la fois les cours à domicile, stages, coach, et certains dispositifs et consultations paramédicales non remboursées par la CPAM, nécessaires à l'apprentissage.

La Poste (le COGAS) prend en charge 40% des dépenses de soutien scolaire en présentiel de chaque enfant de postier dans la limite de 400€/an, hormis pour les enfants en situation de handicap dont l'aide passe à 600 €.

Offre sports et activités culturelles

Participation financière accordée aux postiers, aux postiers retraités, et aux ayants droit (conjoint et enfants à charge jusqu'à leur 25 ans) pour une activité sportive ou culturelle pratiquée à 80% durant la saison en cours.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour les enfants en situation de handicap.

ELECTIONS CSE
Du 9 au 14 octobre,
je vote CFDT !

POSTIER	CONJOINT NON POSTIER	ENFANT	RETRAITÉ	POSTIER BOE	POSTIER AIDANT « Détenteur du certificat »	ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP
80 €	30 €	60 €	60 €	100 €	100 €	100 €

Chèques vacances : préparez vos projets dès la rentrée !

Tous les postiers actifs permanents (salariés en CDI et fonctionnaires) et les postiers en CDD de plus de 3 mois, peuvent demander le Chèque-Vacances, quels que soient leur niveau de fonction et leurs ressources.

Le plan d'épargne vous permet d'obtenir des Chèques-Vacances (papier ou CV Connect), dans la limite de 1 700 euros de versement par an sur 1 ou 2 demandes, avec un abondement de 5 à 50 % en fonction de votre quotient familial.

Depuis Mars 2023 : vous pouvez désormais choisir d'épargner sur un, deux, trois... jusqu'à douze mois !



Adhérez en ligne

CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtSF3C.org

www.cfdtsf3c.org



**LA CFDT VOUS SOUHAITE UNE
EXCELLENTE RENTRÉE SCOLAIRE !**



Protégeons notre environnement :
ne pas jeter sur la voie publique